République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mercredi 23 juillet 2025

Délibération N° DE_040_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 16/07/2025		
Pour	Contre	Abstention
6	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-trois juillet deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, EMMANUEL VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER
Représentés :
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Ronna CHALVET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Election des adjoints

Vu l'article L2122-7-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose :
« Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les adjoints sont élus dans les conditions fixées à l'article L2122-7. Quand il y a lieu, en cas de vacances de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant »
Vu la délibération n° DE_039_2025 relative à la détermination du nombre des adjoints,

Il est procédé à l'élection du 1er adjoint au maire
Après avoir délibéré le conseil municipal décide
D'élire le premier adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue

Candidat déclaré : Mme Emilie MALEYSSON

1er tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître : 1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 6

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025
Date de reception de l'AR: 24/07/2025

007-210701470-DE_040_2025-DE
. A G E D I

A obtenu : 6 voix
Est élue : Madame Emilie MALEYSSON, 1ère adjointe au maire de la commune de MALARCE-SUR-LA-THINES

Il est procédé à l'élection du 2ème adjoint au maire
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide
D'élire le deuxième adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue

Candidat déclaré : M. Valentin BESNIER

1er tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître : 1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 6
A obtenu : 6 voix
Est élu : Monsieur Valentin BESNIER, 2ème adjoint au maire de la commune de MALARCE-SUR-LA-THINES

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

Ronna CHALVET
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MALARCE SUR LA THINES (ARDÈCHE)

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025
Date de reception de l'AR: 24/07/2025

007-210701470-DE_040_2025-DE
AGEDI